



« Prends garde à la Loi ! »

Les avantages en nature et les frais professionnels

Fiche programme

Objectifs de la formation

- Connaître la législation applicable aux régimes des avantages en nature et frais professionnels.
- Bien faire la distinction entre avantages en nature et frais professionnels.
- Evaluer l'impact des nouvelles réglementations et rechercher la formule la plus appropriée pour l'entreprise.
- Maîtriser les techniques et opérations de paie qui en résultent.

Programme de la formation

Les avantages en nature

Les textes de référence, la définition.

Les règles d'évaluation

L'évaluation forfaitaire.

L'évaluation réelle.

Les différents avantages en nature

La nourriture

Le repas gratuit.

Le titre restaurant, le restaurant d'entreprise.

Les repas d'affaires.

Le logement

Le logement gratuit.

La participation du salarié.

Le logement occupé par un couple de salariés.

Le véhicule

La mise à disposition permanente d'une voiture.

Le véhicule acheté, loué, ou sponsorisé.

Les coûts pris en charge par l'employeur.

La participation du salarié.

Les NTIC

La téléphonie, Internet.

Les ordinateurs et les logiciels.

Les autres avantages en nature

Les cadeaux d'entreprise ou du comité d'entreprise.

La réduction sur les produits de l'entreprise.

Les équipements et vêtements de travail.

Les cas particuliers

Les mandataires sociaux.

Les divergences entre les bases sociales et fiscales.

Les frais professionnels

Les textes de références.

La définition.

Les règles de remboursement

Le remboursement forfaitaire.

Le remboursement des frais réellement engagés.

Les différents types de frais professionnels

La nourriture

Le repas pris à l'extérieur ou sur le lieu de travail.

Les primes de panier et de chantier.

Les repas d'affaires.

Les déplacements professionnels

L'usage du véhicule personnel.

Les grands déplacements.

Les petits déplacements.

La mobilité

Le déménagement.

La prise en charge de l'installation.

Le télétravail

Les NTIC

La téléphonie, Internet.

Les ordinateurs et les logiciels.

Les cas particuliers

La déduction forfaitaire spécifique.

Les mandataires sociaux.

Point d'actualité sociale

Les dons de matériel informatique.

Projets d'évolutions légales et réglementaires.

Public concerné et moyens mis en œuvre

Durée : 1 jour (7 heures)

Public visé : Responsable de l'administration du personnel, responsable paie, collaborateurs du service du personnel et de la paie, cadres opérationnels prenant des fonctions au sein de la DRH, responsables du SIRH et chargés d'études informatiques, cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis : Initiation. Aucun pré-requis n'est exigé.

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprise : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats : Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.